

**Délibération N°23**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	19
VOTANTS :	24

**OBJET :**

**PROJET D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLES (PADD)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Treize Février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 7 Février 2023 s'est réuni, à la  
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique  
sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BRUNIAU, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme QUATRESSOUS

Absente :

- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Dans le cadre de la révision générale du PLUi portée par la  
Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » un Projet d'Aménagement  
et de Développement Durables (PADD) a été réalisé.

La communauté de communes doit débattre des objectifs à atteindre  
à horizon 2035 pour offrir un cadre de vie de qualité à l'ensemble de ses  
habitants en prenant en compte les nouveaux enjeux urbanistiques (intégration  
des nouvelles constructions, préservation de certains codes architecturaux et  
urbains, accès aux espaces publics et verts...), sociaux (diversification des  
formes de logements...) et environnementaux (réduction de la consommation  
d'espaces agricoles, naturels et forestiers, dés-imperméabilisation des sols...).

Ces objectifs sont inscrits dans le **Projet d'Aménagement et de  
Développement Durables (PADD)** ou autrement dit le scénario « souhaité »  
pour le territoire. Le PADD est la pièce maîtresse du PLUI, de laquelle  
découleront les pièces réglementaires (zonage, règlement, etc.).

Ainsi, **quatre grands axes de travail ont été définis dans ce projet :**

- **Valoriser les paysages du territoire**, notamment en veillant à leur  
diversité, à leur qualité et à leur accessibilité,

- **Faire du Pays de Lapalisse un territoire de proximité(s)**, en  
maintenant des dynamiques économiques et démographiques, une offre de  
services et d'équipements de qualité, en rendant les centre-ville et centres-  
bourgs attractifs mais aussi en assurant une mobilité sereine pour tous,

- **Mettre en avant la richesse du socle naturel du territoire** en  
préservant la trame verte et bleue (les espaces naturels et leurs connexions)  
pour la biodiversité et le cadre de vie, en confortant l'agriculture et en valorisant  
le patrimoine bâti,

- **S'adapter aux transitions sociétales** notamment en anticipant les évolutions démographiques (le vieillissement de la population...) et en apportant des réponses au changement climatique.

**Le projet a été débattu dans les conseils municipaux et n'a pas fait l'objet d'observation.**

Commune	Date du Conseil Municipal	Observation
Andelaroche	21/12/2022	Pas d'observation
Barrais-Bussolles	08/12/2022	Pas d'observation
Bert	24/01/2023	Pas d'observation
Billezois	08/02/2023	Pas d'observation
Droiturier	26/01/2023	Pas d'observation
Isserpent	06/01/2023	Pas d'observation
Lapalisse	17/01/2023	Pas d'observation
Le Breuil	22/12/2022	Pas d'observation
Périgny	11/01/2023	Pas d'observation
Saint-Christophe en Bourbonnais	20/01/2023	Pas d'observation
Saint-Etienne-de-Vicq	13/01/2023	Pas d'observation
Saint-Pierre-Laval	19/12/2022	Pas d'observation
Saint-Prix	12/12/2022	Pas d'observation
Servilly	30/01/2023	Pas d'observation

Il est aujourd'hui débattu en conseil communautaire.

Aucune observation n'est formulée.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de la tenue du débat relatif aux orientations générales du PADD du PLUi de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE »,

- charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 24 FEV. 2023  
Publié ou Notifié  
le : 14 FEV. 2023  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"